



Assemblée générale

Distr. limitée
6 mai 2015
Français
Original : anglais

Comité de l'information

Trente-septième session

27 avril-8 mai 2015

Point 10 de l'ordre du jour

**Examen et adoption du rapport que le Comité
présentera à l'Assemblée générale
à sa soixante-dixième session**

Projet de rapport

I. Introduction

1. Dans sa résolution 34/182, l'Assemblée générale a décidé de reconduire le Comité chargé de réexaminer les politiques et les activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information, créé par sa résolution 33/115 C, qui serait désigné dès lors sous le nom de « Comité de l'information » et dont la composition serait portée de 41 à 66 membres. Au paragraphe 2 de la section I de cette même résolution, elle a prié le Comité :

a) De poursuivre l'examen des politiques et activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information, compte tenu de l'évolution des relations internationales, notamment au cours des deux dernières décennies, et des impératifs de l'instauration du nouvel ordre économique international et d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication;

b) D'évaluer et de suivre les efforts déployés et les progrès réalisés par le système des Nations Unies dans le domaine de l'information et des communications;

c) De promouvoir l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication plus juste et plus efficace, destiné à renforcer la paix et la compréhension internationale et fondé sur la libre circulation et une diffusion plus large et mieux équilibrée de l'information, et de lui faire des recommandations sur ce sujet.

Elle a également prié le Comité et le Secrétaire général de lui faire rapport à sa trente-cinquième session.

2. Depuis sa trente-sixième session, l'Assemblée générale a pris acte des rapports du Comité et adopté les résolutions par consensus, les plus récentes étant les résolutions 69/96 A et B.



3. Le Comité est actuellement composé des États membres suivants :

Afrique du Sud	Indonésie
Algérie	Iran (République islamique de)
Allemagne	Iraq
Angola	Irlande
Antigua et Barbuda	Islande
Arabie saoudite	Israël
Argentine	Italie
Arménie	Jamaïque
Autriche	Japon
Azerbaïdjan	Jordanie
Bangladesh	Kazakhstan
Bélarus	Kenya
Belgique	Liban
Belize	Libéria
Bénin	Libye
Brésil	Luxembourg
Bulgarie	Madagascar
Burkina Faso	Malte
Burundi	Maroc
Cabo Verde	Mexique
Chili	Monaco
Chine	Mongolie
Chypre	Mozambique
Colombie	Népal
Congo	Niger
Costa Rica	Nigéria
Côte d'Ivoire	Oman
Croatie	Pakistan
Cuba	Pays-Bas
Danemark	Pérou
Égypte	Philippines
El Salvador	Pologne
Équateur	Portugal
Espagne	Qatar
États-Unis d'Amérique	République arabe syrienne
Éthiopie	République de Corée
Fédération de Russie	République démocratique du Congo
Finlande	République de Moldova
France	République dominicaine
Gabon	République populaire démocratique de Corée
Géorgie	République tchèque
Ghana	République-Unie de Tanzanie
Grèce	Roumanie
Guatemala	Royaume-Uni de Grande- Bretagne et d'Irlande du Nord
Guinée	Saint-Vincent-et-les Grenadines
Guyana	Sénégal
Hongrie	
Îles Salomon	
Inde	

Sierra Leone
 Singapour
 Slovaquie
 Somalie
 Soudan
 Sri Lanka
 Suisse
 Suriname
 Thaïlande
 Togo
 Trinité-et-Tobago

Tunisie
 Turquie
 Ukraine
 Uruguay
 Venezuela (République
 bolivarienne du)
 Vietnam
 Yémen
 Zambie
 Zimbabwe

II. Questions d'organisation

A. Ouverture de la session

4. La séance d'organisation de la trente-septième session du Comité s'est tenue le 27 avril 2015 au Siège. Elle a été ouverte par la Présidente du Comité, Lyutha Al-Mughairy (Oman).

B. Élection du Bureau

5. Conformément au principe du roulement géographique, le Comité a élu un nouveau bureau pour un mandat de deux ans. Les membres du Bureau du Comité pour la période 2015-2017 désignés ci-après ont été élus par acclamation :

Président :

Kaha Imnadze (Géorgie)

Vice-Présidents :

Carla Esperanza Rivera Sánchez (El Salvador)

Giovanni Davoli (Italie)

Chibaula David Silwamba (Zambie)

Rapporteur :

Hossein Maleki (République islamique d'Iran)

C. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail

6. À sa séance d'organisation, le 27 avril, le Comité a adopté l'ordre du jour et le programme de travail ci-après (A/AC.198.2015/1) :

1. Ouverture de la session.
2. Élection du Bureau.
3. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail.
4. Admission de nouveaux membres.
5. Déclaration du Président.

6. Déclaration de la Secrétaire générale adjointe à la communication et à l'information.
 7. Débat général.
 8. Examen des rapports présentés par le Secrétaire général.
 9. Groupe de travail à composition non limitée du Comité de l'information.
 10. Examen et adoption du rapport que le Comité présentera à l'Assemblée générale à sa soixante-dixième session.
7. Le Comité a tenu son débat général les 27 et 28 avril 2015. L'après-midi du 29 avril, le Département de l'information a tenu un dialogue avec les États membres sous la direction de la Secrétaire générale adjointe à la communication et à l'information.
8. Pour l'examen du point 8 de l'ordre du jour, le Comité était saisi des rapports ci-après du Secrétaire général sur les activités du Département de l'information :
- a) Services de communication stratégique (A/AC.198/2015/2);
 - b) Services d'information (A/AC.198/2015/3);
 - c) Services de diffusion et de partage du savoir (A/AC.198/2015/4).

D. Observateurs

9. Le Paraguay a participé à la session en qualité d'observateur, au même titre que le Saint-Siège, l'État de Palestine, l'Union européenne, l'Organisation internationale de la Francophonie et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.
-